CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

PAR BONNAIRE (du Cher),

Tendante à mettre à l'ordre du jour l'organisation de l'instruction publique.

Séance du 16 Brumaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Vers la fin du mois dernier, vous avez, ſur la motion de notre collègue Portiez (de l'Oiſe), pris un arrêté portant que l'inſtruction publique ſeroit à l'ordre du jour, concurremment avec les finances : cet arrêté eſt demeuré ſans exécution ; les moyens de compléter la ſomme deſtinée aux dépenſes ordinaires & extraordinaires de l'an 7 ont abſorbé tous vos inſtans.

Je ne viens point vous demander d'abandonner ou même d'interrompre les importantes diſcuſſions qui vous occupent: mais ce que je demande, c'eſt qu'elles ne nous faſſent point oublier toutes les autres parties de nos devoirs; c'eſt que nous comptions l'organiſation de l'inſtruction publique parmi nos beſoins les plus urgens; c'eſt que nous n'oubliions pas que l'an 12 approche; qu'à cette époque, tout Français, pour jouir de ſes droits, doit ſavoir lire & écrire; que cependant preſque nulle part les écoles primaires ne ſont en activité, & qu'ainſi chaque moment de retard raye, pour la ſuite, une foule de Français de la liſte des citoyens.

Ne voyons-nous donc pas que les écoles de la monarchie ſe nourriſſent, s'engraiſſent des pertes & de la ruine des écoles nationales; que c'eſt là qu'on perpétue les vieux préjugés, qu'on prêche la haine de la liberté? Si nous n'y prenons garde, les fondateurs de la République, ſi tourmentés, ſi calomniés, ſi perſécutés durant les phaſes de la révolution, ne trouveront pas même à ſe repoſer dans le ſein des générations naiſſantes.

D'ailleurs, n'eſt-ce donc pas travailler auſſi pour les finances que de créer un eſprit national? La France eſt une mine féconde, inépuiſable: ſans doute; légiſlateurs: mais vous ne connoîtrez jamais toute l'étendue de ſes reſſources, tant qu'il faudra des garniſers, des contraintes, des ſaiſies, pour arracher le paiement des contributions; ce ne ſera que quand les Français, réunis ſous la même bannière, s'identifiant avec la patrie, gémiſſant des coups portés à la liberté comme s'ils en étoient eux-mêmes frappés, ſentiront la néceſſité des ſacrifices momentanés, & les feront ſans murmures.

Quelle eſt la partie de notre légiſlation dirigée vers ce but utile, néceſſaire? Eſt-ce donc par quelques inſtitutions iſolées que nous pouvons nous flatter d'y parvenir?

Vous venez de réaliſer une des plus belles & des plus heureuſes conceptions qu'ait enfantées la révolution; la conſcription militaire eſt peut-être le fondement le plus ſolide

de la République : mais comment eſt-elle enviſagée par une multitude de Français, par ceux même qu'elle n'atteint pas? comme une loi de rigueur & de contrainte ; comme une meſure de circonſtance, à laquelle il eſt heureux de pouvoir échapper : on la compare à la loi du 23 août 1793 ſur la réquiſition. De là ces demandes en exception qui vous fatiguent chaque jour ; de là ces efforts inſenſés de quelques conſcrits pour ſe dérober à toutes les recherches, & éviter de payer leur dette à la patrie. Oui, je penſe qu'une inſtitution de cette importance auroit dû être précédée de l'organiſation de l'inſtruction publique : c'eſt alors qu'en euſſent été développés par-tout les baſes, l'eſprit, la ſageſſe ; qu'on eût montré qu'elle devoit durer autant que la République ; que c'étoit donc une folie que de prétendre s'y ſouſtraire ; & les émiſſaires de l'étranger qui ſoulèvent quelques-uns de nos départemens euſſent trouvé un prétexte de moins à leurs crimes.

C'eſt ainſi qu'on traveſtira vos meilleures lois, vos meſures les plus ſages, ſi, malgré tant de funeſtes leçons, nous laiſſons croupir plus long-temps la maſſe de la population dans l'ignorance, je dirois preſque dans l'abrutiſſement.

Remarquez, citoyens collègues, ces inquiétudes qui ſe renouvellent, cette agitation intérieure qui ſe manifeſte depuis quelque temps, ces eſpérances du royaliſme qui oſe relever la tête. On veut perſuader que le règne de la liberté amène des oſcillations, des froiſſemens, des cataſtrophes perpétuelles ; qu'il eſt incompatible avec le repos & le bonheur : & , il faut le dire, l'expérience n'a donné que trop de poids à cette odieuſe calomnie. Eh bien ! mes collègues, je ſuis fortement convaincu que ſi nous ne nous hâtons de donner au peuple des mœurs républicaines, que ſi nous ne régénérons l'opinion par l'organiſation de l'inſtruction publique, que ſi le ſyſtême des inſtitutions n'eſt bientôt complété, nous ſommes deſtinés à gémir ſur de nouvelles ſecouſſes & de nouveaux dangers.

Je demande donc qu'avant le grand ordre du jour, qui

demeurera consacré aux finances, vous donniez à chaque séance la parole à la commission d'instruction publique, dont le travail est prêt depuis long-temps, & que demain, à une heure & demie, vous entendiez le rapport général dont est chargé notre collègue Roger-Martin.

Par ce moyen, tous les rapports seront successivement lus, imprimés & distribués, sans intervertir l'ordre actuel des délibérations; & la discussion ne s'ouvrira qu'au moment où le Conseil aura terminé ses travaux sur les finances.

Cette proposition a été adoptée.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 7.